

Les dates clés du projet

2021

Lancement
de la construction

2022
2023

Préparation et fabrication
des composants

2022
2023
2024

Installation en mer
des composants

À partir
de fin
2024

Mise en service

Et après ?

Une centaine d'emplois locaux

(techniciens, marins, ingénieurs, logisticiens, personnels administratifs...) sera mobilisée pendant toute la durée d'exploitation du parc, soit environ 25 ans.

Le parc en quelques chiffres



64 éoliennes
Distantes d'1 km
entre elles



> 1 000 emplois
mobilisés en Normandie
pendant la construction



≈ 450 MW
équivalent
de la consommation
en électricité
de 90% des habitants
du Calvados



45,3 km²
de superficie



+ de 10 km
Distance de la côte



Les porteurs du projet



CPP



www.partenairesdavenir.fr - Imprimé sur papier recyclé, en Normandie. Ne pas jeter sur la voie publique.

Parc éolien
en mer du **Calvados**



On vous dit tout !

Le parc éolien
en mer du Calvados
sera le **2^e installé**
en Normandie
et l'un des 4 premiers
en France.



parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr



■ Pourquoi des éoliennes au large du Calvados ?

La **zone d'implantation a été choisie par l'État** qui a pris en compte :

- le potentiel du site (vent puissant, régulier, et faible profondeur),
- les enjeux environnementaux,
- la navigation et la sécurité maritime.



Le parc sera-t-il ouvert à la navigation ?

Pendant la construction, pour garantir la sécurité de tous, la zone du parc sera progressivement fermée à la navigation. Une fois le parc en exploitation, **la navigation, (pêche y compris) sera possible selon les modalités arrêtées par le préfet maritime.**

■ Que se passe-t-il après l'exploitation ?

À la fin de la période d'exploitation, le **parc sera démantelé**, conformément au cahier des charges de l'appel d'offres qui prévoit « *une remise en état du site comparable à l'état initial* ».

■ Les éoliennes seront-elles visibles depuis la côte ?

Les éoliennes seront **implantées à plus de 10 km des côtes du Bessin**. En fonction du point d'observation, de la météo ou de l'orientation des éoliennes, elles seront plus ou moins visibles depuis le littoral des communes les plus proches du parc.



La pratique de la pêche pourra-t-elle être maintenue ?

La concertation avec les professionnels a permis d'**adapter le projet afin que la pratique de la pêche, en particulier les arts traïnants, soit possible une fois le parc en exploitation**. Pour faciliter l'activité, les éoliennes seront, notamment, alignées dans le sens du courant.

■ Quels sont les impacts sur la biodiversité ?

Des études sur de nombreuses années ont permis de concevoir un **projet adapté aux enjeux environnementaux** de la zone d'implantation. Aujourd'hui, l'engagement se poursuit avec des **programmes de suivi** sur les oiseaux, les mammifères marins, les poissons...



Quelles sont les retombées en termes d'emploi ?

C'est un projet industriel ambitieux dont la construction mobilisera, plus de **1 000 emplois normands**. 5% des heures travaillées sont confiées à des personnes éloignées de l'emploi.

■ Les acteurs du territoire ont-ils été impliqués ?

Le projet repose sur un **dialogue ouvert et permanent** qui se poursuit pendant toute la durée du chantier et perdurera en phase d'exploitation. Il prend en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire : usages de la mer (notamment la pêche professionnelle), Histoire et Devoir de mémoire, environnement...

■ Qu'en est-il de la mémoire du Débarquement ?

Un groupe « Histoire et Devoir de mémoire », supervisé par l'Office national des combattants et des victimes de guerre, travaille à **concilier la mémoire du Débarquement avec le parc éolien en mer**. Le parc est aussi présent aux côtés du site mémoriel d'Arromanches-les-Bains en tant que « Mécène privé principal » des travaux de restructuration de ses espaces.



PARLONS
PROJET



PARLONS
ENVIRONNEMENT



PARLONS
TERRITOIRE

